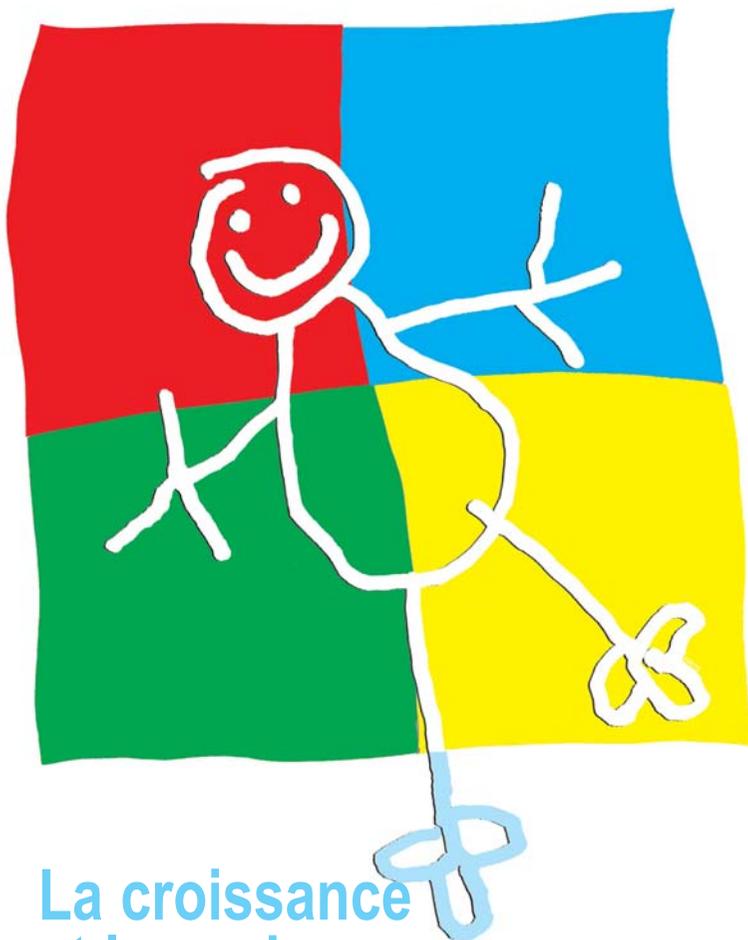


SERVIZIO SANITARIO REGIONALE
EMILIA-ROMAGNA



**La croissance
et les soins
aux bébés
dans leur première année de vie**
Guide pour la maman et le papa



Regione Emilia-Romagna

Cette publication est dédiée aux nouveaux parents. Elle offre les premières informations sur les soins aux bébés de la naissance au premier anniversaire, sur ce qu'il faut faire avec les premières maladies, où aller et comment obtenir assistance, sur les services offerts par le Service sanitaire régional (Servizio sanitario regionale), sur la présence de médiateurs culturels pour les mamans et les couples étrangers au sein des Centres de Consultation (Consultori) et des espaces dédiés.

La publication est disponible en italien, anglais, français, russe, espagnol, arabe, chinois, roumain, macédonien, portugais, albanais et urdu.

Notre intention est de donner une contribution afin que la naissance des enfants soit vraiment un moment de grande joie et faire en sorte que, en cas de difficulté, les parents puissent obtenir les réponses à leurs doutes.

Toutefois, l'opuscule est seulement un instrument informatif. L'occasion pour la rencontre et pour les choix qui concernent la santé des petits sera quoi qu'il en soit à travers la relation avec le pédiatre de confiance et le personnel sanitaire présent dans les Centres de Consultation et dans les espaces pour les femmes immigrées et leurs enfants : obstétricien, gynécologue, pédiatre, assistant sanitaire. Les mamans et les couples peuvent s'adresser à ces professionnels : ils trouveront assistance, mais aussi écoute et disponibilité à leur égard.

Giovanni Bissoni
Assesseur aux politiques pour la santé

- L'allaitement
 - Le lait maternel
 - Les problèmes mammaires
 - L'alimentation, les dommages de la cigarette, les médicaments
 - Le lait artificiel
- Les soins aux bébés
 - Le cordon ombilical
 - Le bain
 - Les yeux et les oreilles
 - Les ongles
 - Les cheveux
 - Le changement de couche
 - Les vêtements
 - Le sommeil sûr
- Que faire pour rendre l'environnement de vie des bébés plus sûr
 - Chutes
 - Brûlures
 - Étouffements
 - Noyade
 - Empoisonnement
 - Accidents électriques
- En voyage avec les enfants
 - Voyages en voiture
 - Voyages à l'étranger
- Que faire en cas de fièvre, diarrhée, vomissement,
- Les vaccinations
- La prévention des caries
- Les visites médicales
- L'inscription au Service sanitaire, l'assistance sanitaire, les services dédiés aux familles étrangères
- À qui s'adresser pour des informations sur tous les services

Le lait maternel

Le lait maternel est le meilleur aliment pour la croissance des bébés.

Il contient tout ce dont les enfants ont besoin, en quantité la plus adéquate :

protéines, sucres, gras, vitamines et sel minéraux.

Le lait maternel protège de nombreuses maladies infectieuses, car il transmet un grand nombre de défenses que la mère possède.

Les nouveaux-nés doivent être nourris très tôt au sein, déjà depuis les premières heures après la naissance.

Les premières fois, les mamans peuvent rencontrer des difficultés : il peut arriver par exemple que les petits s'attachent au sein difficilement, que la succion soit douloureuse, ou que le lait soit ou semble insuffisant. Il ne faut pas trop se préoccuper : d'habitude tout se résout en peu de jours. Il est de toute façon utile de demander des informations et conseils au personnel expert comme le pédiatre de confiance ou l'obstétricien présent dans le service de l'hôpital ou le Centre de Consultation familial.

Jusqu'à 6 mois, le lait maternel est le seul aliment dont les bébés ont besoin. Il n'est pas nécessaire de donner de l'eau ou d'autres liquides.

La plupart des enfants est capable, en se basant sur leur propre faim, de téter plus ou moins souvent et plus ou moins longtemps à chaque tétée : il est donc conseillé d'allaiter sans règles ou horaires rigides et de satisfaire les demandes du nouveau-né.



La durée de la tétée est en général de 15-20 minutes. Il convient de rappeler qu'il est inutile de la prolonger parce que la plus grande partie du lait est sucée dans les premières 10-15 minutes. Il est possible d'allaiter d'une seule ou des deux mamelles, en commençant de toute façon de la plus turgescente.

En allaitant, la maman établit un rapport très étroit avec son fils ou sa fille. Le contact précoce, déjà à la naissance, améliore la relation et le bien-être de tous les deux.

Afin de favoriser une reprise adéquate, spécialement dans les premiers mois d'allaitement, il est opportun que les mères se **reposent** fréquemment, même en coïncidence avec le sommeil des petits.

Il est conseillé d'allaiter même quand les enfants sont malades, par exemple quand ils ont la diarrhée.

Après 6 mois, outre le lait maternel, selon les indications du pédiatre, il est possible d'introduire d'autres aliments : viandes, soupes (ex. consommé de légumes), farines de céréales, fruits et légumes, alors que le **lait de vache**, même correctement dilué, peut être donné **seulement après la première année de vie**.

Le poids des nouveaux-nés dans les premiers jours de vie est sujet à une baisse considérée physiologique, équivalente à 10% du poids à la naissance. En général, le poids initial se récupère durant les deux premières semaines de vie. Successivement, si le poids augmente régulièrement - au moins 120 grammes par semaine - les parents ont l'assurance que le bébé mange suffisamment.

Les problèmes aux mamelles

Parfois, durant les premiers mois d'allaitement, il peut arriver que la mamelle se durcisse ou rougisse. Il peut arriver aussi que des fissures apparaissent sur le mamelon, de petites crevasses douloureuses.

Puisque les fissures au sein ont souvent pour origine le positionnement incorrect du nouveau-né durant la tétée, il est conseillé de ne pas suspendre l'allaitement et consulter au plus vite



le pédiatre ou l'obstétricien.

Il n'est pas nécessaire d'utiliser des détergents particuliers pour nettoyer les mamelles et les tétons, il suffit d'utiliser de l'eau et du savon neutre.

L'alimentation, les dommages de la cigarette, les médicaments
Durant l'allaitement, l'alimentation doit être plus abondante, sans excès, variée et adéquate en liquides et fibres. La viande, le poisson, les fromages, les légumes et les fruits sont tous d'excellents aliments pour la mère qui allaite.

Eau, fruits pressés, jus de fruits et lait de vache fournissent vitamines et sel minéraux, substances importantes pour les mamans comme pour leurs petits. Il est important de boire, pour éviter aussi la constipation, un dérangement fréquent chez la mère. Il faut savoir que boire en quantité supérieure au nécessaire, par exemple plus d'un litre, un litre et demi par jour de liquide, n'a pas d'influence sur la quantité de lait produit.

Dans la période d'allaitement, il est conseillé de ne pas boire excessivement de café, vin ou liqueurs. Comme il est su de tous, la cigarette est dommageable pour la santé de la maman et des petits. Même la fumée de ceux qui vivent à la maison est dommageable : les enfants qui vivent avec des fumeurs ont des toux, des bronchites et des asthmes plus fréquents. Quand quelqu'un fume dans un lieu clôt, il vaut mieux porter l'enfant dans une autre pièce, ou demander à la personne qui fume de s'éloigner et de fumer ailleurs. Durant l'allaitement, il est opportun de ne pas prendre de médicaments sans l'avis du médecin.

Le lait artificiel

Quand la maman n'a pas de lait ou pense ne pas en avoir assez, elle peut consulter le pédiatre et décider avec lui le recourt au lait artificiel.

Il faut rappeler que le lait maternel est le meilleur aliment pour les nourrissons : pour cela, dans le cas où la maman n'aurait pas assez



de lait, elle peut de toute façon continuer à allaiter au sein en intégrant l'alimentation avec le lait artificiel.

Il y a beaucoup de types de laits dans le commerce, en poudre ou liquides, certains indiqués dans les premiers mois de vie, d'autres après le 5° - 6° mois.

Le pédiatre peut conseiller le plus adapté et fournir toutes les informations sur la quantité de lait et sur les horaires des tétées, selon le poids et l'âge des bébés.

Tous les types de laits liquides sont déjà prêts, ils ne doivent pas être dilués avec de l'eau, mais seulement réchauffés. Tous les types de lait en poudre se préparent par contre en mettant dans le biberon une mesure de poudre pour 30cm³ d'eau, en quantité conseillée par le pédiatre pour chaque tétée.

Durant l'allaitement avec le lait artificiel, liquide ou en poudre, il est opportun de se tenir aux horaires et quantités concordés avec le pédiatre qui suit le petit ou la petite.

La tétée, même avec du lait artificiel, est un moment de grande importance : l'enfant reçoit de la mère des regards, contacts, caresses, stimulations pour le bien-être et une bonne croissance.

Le biberon et les tétines utilisés pour l'allaitement doivent être lavés et stérilisés à chaque utilisation durant le premier mois de vie des enfants. Dans les mois successifs, ils devront être lavés avec soin avec eau et détergent.

Deux modalités sont conseillées pour la stérilisation :

1) faire bouillir, en les tenant immergés dans une casserole pleine d'eau, les tétines pendant 10 minutes et le biberon pendant 20 minutes, en les laissant ensuite égoutter sur un plan propre pour les faire sécher ;

2) immerger pendant environ 2 heures le biberon et les tétines, lavés, dans une solution désinfectante à froid, achetable en pharmacie ou dans les supermarchés ; les laisser ensuite égoutter sur un plan propre pour les faire sécher.



Le cordon ombilical

Le moignon ombilical qui reste attaché au ventre des nouveaux-nés, d'habitude, se détache tout seul après les premiers 7-10 jours de vie ; il est nécessaire de l'envelopper durant cette période dans une gaze propre et sèche, stérile si possible, et le recouvrir avec une bande élastique, en les substituant à chaque changement de couche; il est conseillé de le maintenir, avec son bandage, externe à la couche.

Après la chute du cordon, il est opportun de continuer de couvrir la zone ombilicale avec des gazes sèches jusqu'à ce que la blessure ne soit complètement sèche ; ceci advient d'habitude après deux ou trois jours. Dans le cas où cette partie resterait rouge plus longtemps ou que la blessure ne se cicatrise difficilement, il convient de s'adresser au pédiatre ou à l'obstétricien.

Le cordon ombilical peut être touché, les petits n'en souffriront pas.

Le bain

Pour pouvoir donner le bain aux nouveaux-nés il est conseillé d'attendre que la blessure ombilicale soit complètement fermée.

Avant le bain, il est important de toujours vérifier la température de l'eau avec le coude.

Pour laver le bébé on peut l'immerger, en le tenant de façon à lui tenir la tête avec assurance, dans une grande bassine de plastique remplie suffisamment d'eau.

Il ne faut jamais laisser les bébés dans le bain, même pour un moment.



Après le bain, il faut éviter d'user le talc car il pourrait être inhalé et causer des problèmes respiratoires et se placer dans les plis de la peau en causant des irritations.

Il faut rappeler que les nouveaux-nés sont très sensibles aux variations de température.

Même si on ne dispose pas d'un environnement réchauffé, il est de toute façon opportun de subvenir à la toilette journalière du nouveau-né. Dans ce cas, il est conseillé de déshabiller et rhabiller les petits partiellement de façon à éviter le plus possible qu'ils ne prennent froid.

Les yeux et les oreilles

Des gazes ou des mouchoirs de coton mouillés d'eau tiède et bien essorés sont utiles pour nettoyer les yeux. Pour réduire les risques d'infections, utiliser une gaze ou un mouchoir différent pour chaque œil et procéder de l'intérieur vers l'extérieur.

Pour le nettoyage des oreilles, il est conseillé d'utiliser une gaze ou un mouchoir de coton mouillé, mais seulement pour laver la partie externe. La partie interne de l'oreille ne doit pas être touchée. Ne pas utiliser de cotons-tiges.

Les ongles

Les ongles doivent être courts pour éviter que les enfants ne puissent s'égratigner et que la saleté ne se loge pas sous les ongles. Il est conseillé d'utiliser des ciseaux à pointes arrondies.

Les cheveux

Parfois, de petites croûtes (croûte laiteuse) peuvent se former sur la tête des petits. Les croûtes doivent être d'abord ramollies avec



de l'huile, même de l'huile d'olive, et, ensuite, elles peuvent être retirée avec de l'eau tiède et un shampoing léger.

Le changement de couche

D'habitude, l'application de crème n'est pas nécessaire lors du changement de couche, une crème grasse est utile seulement dans le cas où les zones génitales et anales seraient rougies. Si la rougeur devait persister ou empirer, il convient de s'adresser au pédiatre. Les nouveaux-nés doivent être changés et lavés très souvent, en fonction de la fréquence de leurs besoins.

Pour éviter que d'éventuelles sources d'infection ne passent de l'anus au vagin, les filles doivent être lavées et séchées en passant de l'avant au postérieur. Le prépuce protège physiologiquement le gland des mâles non circoncis durant les premiers mois de vie : il est donc nécessaire d'user de délicatesse dans le nettoyage, en limitant au strict nécessaire la rétraction du prépuce.

Les vêtements

L'utilisation de vêtements adaptés à la température ambiante est conseillée, vêtements faciles à enlever et à mettre (ouverts à l'arrière par exemple) et qui consentent aux petits de bouger avec la liberté maximale.

Il n'est pas nécessaire de mettre les chaussures avant que les petits n'aient appris à marcher. Il est possible d'utiliser des chaussettes de laines pour protéger les pieds du froid.

Le sommeil sûr

La meilleure position pour le sommeil est sur le dos.

Il est opportun de faire dormir les enfants sans oreiller, d'utiliser des matelas rigides et d'éviter l'usage de rembourrages dans les



pare-chocs latéraux des lits.

Les nouveaux-nés ne doivent pas être trop couverts, surtout en cas de fièvre, et ne doivent pas être trop serrés dans les couvertures.

Il convient d'éviter de fumer à la maison, et de toute façon les enfants doivent être maintenus dans des environnements où l'on ne fume pas.

En hiver, la température des endroits où se trouvent les enfants doit être maintenue autour de 20° de jour et 18° de nuit. L'allaitement au sein favorise le sommeil sûr.



QUE FAIRE POUR RENDRE L'ENVIRONNEMENT DE VIE DES BÉBÉS PLUS SÛR

Chutes

Durant les premiers mois et années de vie, il ne faut pas laisser les enfants seuls sur les tables à langer, les lits sans rebords, les divans et les chaises.

Quand il n'est pas possible de les surveiller directement ou de les tenir dans les bras, les enfants doivent être placés dans un lieu sûr : dans le lit à rebords ou dans le box.

Il convient de se rappeler que les enfants peuvent déjà se déplacer tous seuls à 6 mois, il est donc opportun d'utiliser des portails pour les escaliers internes, retirer les clés des portes, installer des parapets aux fenêtres, ne pas laisser de chaises près des fenêtres ou en terrasse.

Quand l'enfant **tombe ou se cogne la tête** violemment et manifeste ensuite **somnolence et/ou vomissement**, il faut **appeler** tout de suite **le médecin ou s'adresser au service d'urgence 118**.

Le service d'urgence 118 doit être contacté en outre immédiatement si, après une chute, l'enfant ne **répond pas** quand on l'appelle ou **ne peut pas bouger les jambes et les bras**.

Brûlures

Durant la préparation des repas, les liquides ou aliments bouillants qui éclaboussent peuvent générer de graves brûlures aux enfants. Il est donc opportun d'utiliser toutes les précautions possibles et garder les enfants loin des sources de chaleur (ex. fer à repasser, radiateurs...) et des cuisinières. Par exemple, mettre les casseroles et machines à café sur les feux postérieurs de la cuisinière.

Il faut aussi se rappeler qu'il est dangereux de garder l'enfant dans les bras pendant que l'on transporte ou manipule des aliments ou boissons bouillants.

Pour éviter les brûlures dues à l'eau du robinet, le chauffe-eau doit avoir une température entre 50 et 55 degrés.



En cas de brûlure, mettre tout de suite la partie brûlée **sous l'eau froide courante**, s'adresser immédiatement à son pédiatre ou, **en cas de brûlures graves ou étendues, au service d'urgence 118.**

Étouffements

Durant les premiers mois de vie, les bébés explorent l'environnement en mettant les objets dans leur bouche. Il est donc nécessaire d'éviter de lâcher à portée de main des enfants des objets qui peuvent être avalés, comme des jouets de petites dimensions, des chaînes, des pendentifs.

Pour l'alimentation, il est nécessaire de couper les aliments en petits morceaux. Il ne faut pas donner de bonbons, cacahouètes ou autres aliments que les enfants ne peuvent pas encore mâcher.

Noyade

Les enfants ne doivent pas rester seuls durant le bain, même pendant le remplissage de la baignoire ou de la baignoire, ou quand on la vide après usage.

En dehors de la maison, faire particulièrement attention aux conteneurs d'eau, les puits, les piscines, etc.

Empoisonnement

Les médicaments et les produits pour le nettoyage de la maison doivent être conservés hors de la vue et de la portée des enfants. Ces produits doivent être achetés et conservés dans leur emballage d'origine avec fermeture de sûreté.

C'est une bonne chose de contrôler les dates de péremption des médicaments et des aliments.

En cas d'ingestion, s'adresser aux Urgences en portant avec soi le flacon de liquide ou du médicament avalé.



Accidents électriques

Les fils électriques externes, les prises de courant et les rallonges sur le sol sont très dangereux car les enfants qui commencent à se déplacer tous seuls peuvent en être attirés, les toucher ou même les mettre dans la bouche et les mordre, de même qu'ils peuvent mettre les doigts dans les prises au mur.

Il est opportun d'utiliser des bouchons de plastique, facilement trouvables dans le commerce, pour fermer les prises de courant. Il faut éviter l'utilisation de rallonges électriques ; ou bien, si ce n'est pas possible, il faut mettre le fil en hauteur, en passant sur les meubles et les portes, de façon à ce qu'il reste hors de portée des enfants. C'est une bonne chose aussi de cacher dès que possible les fils pendants.



Voyage en voiture

L'usage d'un siège pour enfant est obligatoire pendant les voyages en voiture, placé de préférence sur le siège postérieur. Le placement du siège pour enfant sur le siège postérieur est obligatoire si la voiture est équipée d'airbag pour le passager avant. Il est absolument interdit de garder les enfants dans les bras.

Voyages à l'étranger

Il est conseillé d'aller chez le pédiatre pour un contrôle général de santé avant le départ pour d'autres pays. Il convient ensuite de s'adresser au cabinet de consultation de l'Agence USL pour les voyageurs internationaux pour connaître toutes les recommandations nécessaires, qui sont différentes d'un pays à l'autre, et pour les différents âges de la vie.



Fièvre

Le bébé a de la fièvre quand la température sous aisselles ou l'aîne est supérieure à 37.3°C.

La température se mesure avec un thermomètre tenu sous l'aisselle ou dans le pli de l'aîne pendant au moins trois minutes.

La fièvre n'est pas une maladie, mais le symptôme d'une maladie plus ou moins grave.

Si la fièvre est haute (égale ou supérieure à 38.5°C), ou bien si elle persiste plus de trois jours, ou si elle est associée à d'autres symptômes, il convient de consulter au plus vite un pédiatre.

Que faire en attendant des indications du pédiatre.

Ne pas couvrir excessivement l'enfant.

Donner à boire des boissons appréciées, de préférence sucrées.

Mettre quelque chose de froid sur la tête, un mouchoir mouillé ou de la glace par exemple, quand la température est élevée.

Si la température est supérieure à 38.5°C, administrer un médicament pour enfants contre la fièvre.

Diarrhée

Il y a diarrhée quand les évacuations de fèces liquides et abondantes sont plus de quatre par jour.

Plus les enfants sont petits, plus la diarrhée est dangereuse.

Il est toujours opportun de consulter le pédiatre si l'enfant semble abattu.

Que faire en attendant des indications du pédiatre



Donner souvent à boire en petites quantités des liquides un peu sucrés ou des solutions hydratantes.

Observer les fèces avec attention : nombre d'évacuations, couleur, présence ou non de sang ou mucus.

Effectuer de fréquents changements de couche.

Vomissements

Certains bébés vomissent facilement, par exemple quand ils toussent ou après des pleurs insistants. Dans ce cas, un seul épisode ne doit pas préoccuper, surtout si, après avoir vomi, l'enfant est vif comme d'habitude et fait ce qu'il a l'habitude de faire.

Si au contraire les vomissements se répètent plusieurs fois, empêchant l'absorption de liquide, s'ils contiennent du sang, s'il y a fièvre ou mal de tête, s'ils surviennent **après une chute ou un coup à la tête, consulter tout de suite le pédiatre ou, si ce n'est pas possible, se rendre aux Urgences.**

Que faire en attente des indications du pédiatre

Ne pas administrer de médicaments par voie orale ; en cas de fièvre élevée, il est possible d'administrer un antipyrétique en suppositoire.

C'est une bonne chose que l'enfant soit tenu dans les bras de façon à lui permettre d'éliminer le vomissement sans problèmes pour la respiration.



Les vaccinations ont contribué à vaincre et contraster dans le monde entier de terribles maladies comme la variole, la poliomyélite, le tétanos et la diphtérie : celles-ci agissent en stimulant la production d'anticorps. En général, les vaccins sont bien tolérés et ne causent pas de troubles particuliers, mais des réactions peuvent parfois se produire, comme des rougeurs et des gonflements sur le point d'injection, de la fièvre, de l'agitation, de la somnolence qui, généralement, se résolvent en 48 heures.



Les effets collatéraux les plus graves, comme les réactions allergiques graves ou des dommages neurologiques sont absolument exceptionnels : le pédiatre peut donner aux parents toutes les informations nécessaires. En Italie sont prévues les vaccinations contre la poliomyélite, le tétanos, la diphtérie, l'hépatite B, la coqueluche, l'hémophilie, la rougeole, la rubéole, la parotidite, le pneumocoque, le méningocoque C. Pour les enfants qui ont des conditions de santé particulières et qui leur font risquer une maladie sous une forme grave ou qui se trouvent dans des environnements surpeuplés ou fréquentent les communautés scolaires, il est recommandé de les vacciner contre la grippe, la varicelle et l'hépatite A. En Émilie Romagne, toutes les vaccinations sont effectuées auprès des cabinets de Pédiatrie de communautés/Centres de Consultation ou d'un pédiatre choisi librement.

Le début des vaccinations est prévu à l'âge de 2-3 mois. Les parents recevront une lettre à la maison avec la date du premier rendez-vous et toutes les indications. Les informations sur les différentes vaccinations et les temps prévus pour l'exécution seront communiquées par la



Pédiatrie de communauté/Centres de Consultation pédiatrique au moment de la première vaccination ou, avant, par le pédiatre de confiance.

Avant la vaccination, le pédiatre fournira aux parents toutes les informations sur les vaccins utilisés et sur les troubles qui peuvent apparaître après l'administration.

L'autorisation pour la vaccination sera demandée aux parents, parfois par écrit. Au moment de la vaccination, il est important d'informer le médecin :

- si l'enfant a des maladies importantes, s'il prend des médicaments particuliers ou s'il a de la fièvre ;
- si des transfusions sanguines ont été effectuées récemment ;
- s'il y a eu des réactions graves aux précédentes vaccinations.

La documentation des vaccinations effectuées doit être conservée et présentée à tous les rendez-vous.

Pour avoir des informations sur les temps et les modalités des vaccinations, les parents peuvent s'adresser à leur pédiatre de confiance ou au Service pour les vaccinations de l'Agence Usl de résidence.

LA PRÉVENTION DES CARIES

La carie est la maladie dentaire la plus fréquente et peut être évitée en respectant quelques règles :

- une hygiène orale correcte, à travers le nettoyage des dents après chaque repas : au nourrisson avec une gaze, aux enfants plus grands, avec une brosse à dents dès que possible ;
- réduire le plus possible les aliments sucrés ;
- effectuer une visite de contrôle au moins une fois par an, chez le dentiste ou le pédiatre.



La première visite auprès du pédiatre de confiance est conseillée entre 7 et 10 jours après la naissance pour vérifier le bien-être des enfants.

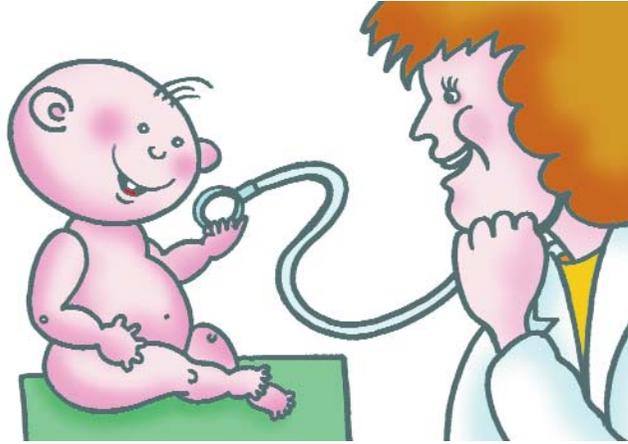
Pendant la première année de vie, si des problèmes particuliers ne se présentent pas, il est opportun de prévoir avec le pédiatre le planning des

visites de contrôle ; il est toutefois conseillé d'effectuer les visites tous les deux mois environ.

En cas de nécessité, lorsque l'enfant n'a pas de pédiatre choisi, les parents peuvent s'adresser aux Centres de Consultation pédiatrique. La présence stable de médiateurs culturels dans les espaces "Femmes immigrées et leurs enfants" des Centres de Consultation pourra être une aide valide pour les parents étrangers dans leur rapport avec les opératrices et opérateurs sanitaires, mais aussi pour avoir des informations sur les services.

Il est conseillé aux nouvelles mamans d'effectuer au moins une visite gynécologique de contrôle 30-40 jours après l'accouchement. Lors de cette visite, la consultation de la part d'un spécialiste comme le gynécologue ou l'obstétricien est importante pour évaluer le bien-être physique et psychique de la femme et est l'occasion pour recevoir des informations sur les méthodes de contraception utilisables pendant l'allaitement. Les obstétriciennes des Centres de Consultation sont à disposition aussi juste après l'accouchement pour le contrôle des périnées, de l'éventuelle suture, pour des conseils sur les problématiques de l'allaitement au sein et sur les soins au nouveau-né.

Le bien-être de la mère est déterminant aussi pour celui du bébé.



L'INSCRIPTION AU SERVICE SANITAIRE NATIONAL, L'ASSISTANCE SANITAIRE, LES SERVICES DÉDIÉS AUX FAMILLES ÉTRANGÈRES

Le Service Sanitaire Régional de l'Émilie Romagne garanti l'assistance sanitaire, prévue par les Niveaux Essentiels d'Assistance (Livelli Essenziali di Assistenza), aux citoyennes et aux citoyens italiens et étrangers inscrits au Service sanitaire national. L'inscription au Service sanitaire national est gratuite et donne le droit à choisir le médecin de famille ou le pédiatre de confiance pour les enfants jusqu'à 14 ans : la carte sanitaire est délivrée aux inscrits.

Les citoyens de l'Union Européenne résidant en Italie ou domiciliés en Italie pour motifs professionnels, peuvent s'inscrire au Service sanitaire national pour la durée de leur résidence ou domiciliation.

Les citoyens extracommunautaires avec permis de séjour, ou qui ont présenté la demande de renouvellement, peuvent s'inscrire au Service sanitaire national et la durée de l'inscription équivalente à celle du permis de séjour. La participation éventuelle aux frais des prestations effectuées (ticket modérateur) suit les mêmes modalités que celles qui sont prévues pour les citoyens italiens.

Par contre, une carte sanitaire renouvelable, avec validité semestrielle (carte STP, Straniero Temporaneamente Presente) est délivrée aux étrangers présents temporairement en Italie, selon les normes relatives à l'entrée et au séjour.

La carte STP donne droit à l'assistance sanitaire relative à : soins de cabinets de consultation et hospitaliers urgents ou de toute façon essentiels pour les maladies et les blessures, interventions pour le suivi de la grossesse, de la maternité et de la santé des mineurs, vaccinations obligatoires pour prévention collective, interventions de prophylaxie internationale, prophylaxie, diagnostics et soins des maladies infectieuses, y compris le SIDA, interventions pour la prévention, le soins et la réhabilitation des états de toxicomanie. La participation éventuelle aux frais des prestations effectuées (ticket



modérateur) suit les mêmes modalités que celles qui sont prévues pour les citoyens italiens.

Les citoyennes et citoyens étrangers et présents en Émilie Romagne, avec ou sans permis de séjour, peuvent accéder directement, c'est-à-dire sans la demande du médecin de famille, aux Centres de Consultation familiale, aux Centres de Consultation pédiatrique ou pédiatries de communauté, et aux "Espaces pour les femmes immigrées et leurs enfants".

Les femmes d'immigration récente ou qui ont de difficulté à accéder aux services peuvent s'adresser particulièrement aux "Espaces pour les femmes immigrées et leurs enfants" ; une médiatrice culturelle est toujours présente dans ces structures et le personnel est essentiellement féminin.

L'assistance garantie aux femmes auprès de ces services concerne : la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse (IVG), la ménopause, la contraception, la stérilité, l'infertilité, les visites spécialisées de gynécologie, la prévention des tumeurs du col de l'utérus (Pap-test), l'assistance psychologique et sexologique. En ce qui concerne les enfants, les visites, les vaccinations, et les contrôles pour la tuberculose et pour les autres maladies infectieuses sont assurés.

L'utilisation de tous les services sanitaires de la part des personnes étrangères sans permis de séjour ne comporte pas de signalement aux autorités de police.



À QUI S'ADRESSER POUR DES INFORMATIONS SUR TOUS LES SERVICES

Pour les informations sur les services, téléphoner au numéro vert gratuit du Service sanitaire régional de l'Émilie Romagne :

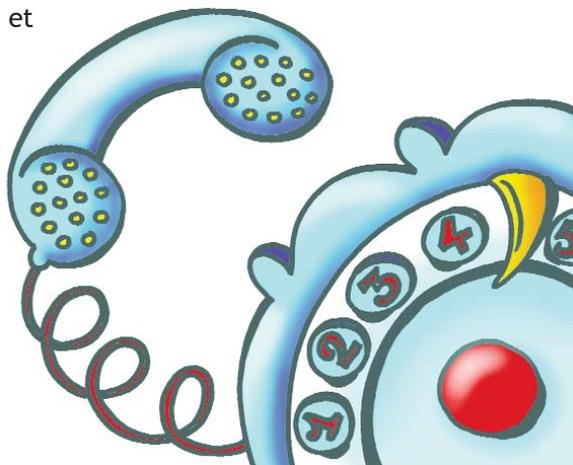
800 033 033

tous les jours de semaine de 8h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 13h30.

Pour la province de Bologne, un numéro vert gratuit est activé pour les étrangers, avec un service d'informations multilingue :

800 663366

ce service répond les lundis et mercredi après-midi de 14h30 à 16h40 et les mercredi et samedi matin de 9h00 à 12h30



pour informations il est possible de consulter :

le portail du Service sanitaire régional de l'Émilie Romagne

www.saluter.it

le portail des Politiques sociales de la Région Émilie Romagne

www.emiliaromagnasociale.it

le site de la Consultation pour l'émigration et des associations des citoyens de l'Émilie Romagne dans le monde

www.emilianoromagnolinelmondo.it



Sous la direction de :

Groupe de Travail régional :

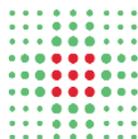
Maria Giovanna Caccialupi, coordinatrice
(Agence USL de Bologne)
Antonella Bazzocchi (Agence USL de Cesena),
Maria Rosaria Certosino (Agence USL de Ferrare),
Rossano Fornaciari (Agence USL de Reggio
Emilia),
Laura Gaspari (Agence USL de Forlì),
Achilla Gorni (Agence USL de Parme),
Irene Ghirardini (Agence USL de Ravenne),
Mara Manghi (Agence USL de Reggio Emilia),
Laura Menegatti (Agence USL de Ferrare),
Ines Pini (Agence USL de Forlì),
Isa Ruffilli (Agence USL de Bologne),
Giulio Sighinolfi (Agence USL de Modène),
Gabriella Tritta (Agence USL de Modène).

Ont contribué à la rédaction : Silvana Borsari,
Michela Bragliani, Elena Castelli, Angela Paganelli,
Vittoria Pastorelli, Diana Tramonti (Direction
générale santé et politiques sociales, Région
Émilie-Romagne).

La publication a été réalisée par l'Agence USL
de Bologne - Communication et relations avec le
citoyen

*(projet graphique - Marco Neri,
illustrations - Bruno Pegoretti)*

Imprimé 2008



SERVIZIO SANITARIO REGIONALE
EMILIA-ROMAGNA

